



28 SEPTEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Depuis le 08 mars 2024, la liberté de recourir à l'IVG est inscrite dans la Constitution française. C'est une avancée, permise par les mobilisations que nous menons, dans la rue, dans les associations, dans notre quotidien. Cette constitutionnalisation de l'IVG est encore restrictive : elle ne consacre pas un droit inconditionnel à l'IVG comme le réclament les mouvements féministes ; elle se contente d'affirmer que « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une IVG ». La formule choisie restreint du reste cette liberté aux femmes, n'offrant aucune garantie pour les personnes transgenres. Ces limites soulignent la nécessité de poursuivre nos mobilisations, de maintenir la pression pour un droit à l'IVG sans restriction, accessible à toute personne.

De fait, les entraves à l'exercice de ce droit, les remises en cause, les menaces qui pèsent sur lui rendent la mobilisation indispensable. À travers le monde, la montée de l'extrême droite charrie avec elle des mouvements anti-choix puissants par les financements qu'ils reçoivent. Ils constituent un lobby très actif qui met en péril le droit pour toute personne à disposer de son corps. La Pologne, la Hongrie, les Etats-Unis sont des exemples des menaces qui pèsent sur le droit à l'IVG. D'autres pays sont concernés et en France la vigilance s'impose aussi.

De fait, la constitutionnalisation de l'IVG ne saurait suffire à faire taire les menaces, surtout dans un contexte politique qui voit dangereusement progresser l'extrême droite. La nomination de Michel Barnier comme premier ministre accroît nos inquiétudes : sous les mandats de député qu'il a exercés, il a pratiqué des votes non seulement contre la dépénalisation de l'homosexualité, mais encore pour la restriction du droit à l'IVG. L'arrivée à Matignon de cette personnalité aux positions réactionnaires et anti-féministes est un mauvais signal.

Nous revendiquons, au contraire, des garanties pour l'application des lois qui sont censées donner accès à l'IVG. En effet, en France, l'exercice de ce droit est loin d'être assuré. Les remontées de terrain et les témoignages des associations nous alertent : l'accès à l'avortement reste difficilement accessible, faute de centres en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire. La garantie de ce droit souffre encore d'un manque de professionnel·le·s ayant les compétences requises, elle souffre de la clause de conscience que la loi arroge aux médecins.

En 2024, le slogan « Nos corps, nos choix » n'a rien perdu de son actualité.
Et nous le ferons entendre en manifestation.

**RDV SAMEDI 28 SEPTEMBRE À 14H
ALBI - PLACE DU VIGAN**

